

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1498**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Berges du Grand Large - Phase n° 2 - Construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm -
Autorisation de signer un marché de travaux

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010

Décision n° B-2010-1498

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Berges du Grand Large - Phase n° 2 - Construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm - Autorisation de signer un marché de travaux**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2003-1132 du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a validé les travaux pour la réalisation d'un réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur du Grand Large a décidé en dépenses de l'individualisation d'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 0517 à Décines Charpieu - Berges du Grand Large, phase n° 2, à hauteur de 3 160 000 € HT à la charge du budget de l'assainissement.

Une consultation a été conduite pour la désignation du titulaire du marché pour la réalisation de ces travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 12 mars 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises EHTP/Artale pour un montant de 351 782,40 € HT, soit 420 731,75 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm à Décines Charpieu - Berges du Grand Large - Phase n° 2 et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises EHTP/Artale pour un montant de 351 782,40 € HT, soit 420 731,75 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0517 à Décines Charpieu - Berges du Grand Large, phase n° 2, le 7 avril 2003 pour la somme de 3 160 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 231 510 - fonction 222 pour un montant de 351 782,40 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.